

## N° Convocation : EF\_EIA2\_0505

**CONVOCAION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

**Etablissement : Ecole d'Ingénierie Abulcasis**  
**Filière : GENIE INFORMATIQUE, SYSTEMES D'INFORMATION ET BIO ANALYSE**  
**Semestre : S3**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de La Faculté Abulcasis **Ecole d'Ingénierie Abulcasis** qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Entrée :
- Zone : Salle 7
- Emplacement : 5

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : EL HAMI Ikram
- N° d'inscription : INS-EIA00021359/2024
- CIN/Passeport : MC318281

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Réseaux et Virtualisation I	03/01/2025	09H00
2	Ingénierie des Systèmes d'Information de la Santé	06/01/2025	09H00
3	Bases de Données 2	08/01/2025	12H00
4	Conduite de Projet - Informatique Médical I	08/01/2025	09H00
5	Génie Logiciel appliqué aux sciences de la santé	10/01/2025	12H00
6	Conduite du Changement en milieu Hospitalier	10/01/2025	09H00
7	Langues & Communication 3	16/01/2025	12H00
8	Economie et comptabilité appliquée aux sciences de la santé	16/01/2025	09H00
9	Introduction à la recherche	18/01/2025	09H00
10	Calculabilité et complexité	18/01/2025	12H00
11	Analyse de cycle de vie	21/01/2025	12H00
12	Recherche opérationnelle appliquée aux sciences de la santé I	21/01/2025	09H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens